



Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20181218-2018_8_140-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 Décembre 2018

2018-8-140

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

L'An Deux Mille dix-huit, le 18 Décembre 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 Décembre 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT,

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY,

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

ABSENT EXCUSE : M. Hervé NIEUVIARTS,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Subvention 2019 pour l'association Office de Tourisme des Portes de Sologne.

L'Office de Tourisme des Portes de Sologne s'est vu déléguer par le Conseil Communautaire, par délibération du 30 mars 2007, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la Communauté de Communes et ceci en coordination avec le Comité Départemental et le Comité Régional du Tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement local.

Une nouvelle convention d'objectifs a été validée par le Conseil communautaire du 11 avril 2017 pour une durée de 3 ans : 2017 - 2019.

La convention prévoit que la mise en œuvre du programme d'actions est financée par une subvention annuelle d'un montant de 36 000 €. Il s'agit d'un montant prévisionnel susceptible d'être réajusté à la hausse comme à la baisse dans le cadre de conventions annuelles, en fonction de l'avancement de la réalisation des objectifs.

Sans attendre le vote du budget primitif 2019, au regard des besoins de financement exprimés par l'association, il est prévu d'attribuer à l'Office de tourisme une subvention d'un montant de 36 000 € (hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association). Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de janvier.

Signé par : Jean-Paul ROCHE
Date : 21/12/2018
Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20181218-2018_8_140-DE

La convention de partenariat sera présentée au prochain Conseil communautaire adoptant le budget primitif 2019, de même que la part complémentaire liée à la mise à disposition de l'agent. Le montant définitif de la subvention 2019 pourra être revu à ce moment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VERSE à l'Office de Tourisme des Portes de Sologne une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 36 000 €, hors part complémentaire liée à la mise à disposition d'un agent communautaire auprès de l'association. Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de janvier 2019.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE